

## **TARIFS DES PRESTATIONS**

### **• VENTE IMMOBILIÈRE :**

Honoraires à la charge du vendeur, calculés sur le prix de vente initial : 4% + 3 000 €TTC.

Facturation minimale 5 000 Euros TTC.

Vente de garage : Honoraires forfaitaires 1900 Euros TTC, à la charge du vendeur.

Lorsque le vendeur est en situation de surendettement, ou si les inscriptions hypothécaires sont égales ou supérieures au prix de vente, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur.

### **• VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET CESSION DE DROIT AU BAIL :**

Honoraires à la charge du cessionnaire (ou de l'acquéreur).

De 0 à 300 000 euros, nos honoraires sont de 7% HT, soit 8,4%TTC.

Au-delà, 3% HT, soit 3,6%TTC.

Facturation minimale 5000 euros HT, soit 6000€TTC.

### **• LOCATION DE LOCAL A USAGE D'HABITATION, OU A USAGE MIXTE, PROFESSIONNEL ET D'HABITATION, CONSTITUANT LA RÉSIDENCE PRINCIPALE DU PRENEUR :**

HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE ET DE RÉDACTION DU BAIL ET HONORAIRES DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE A LA CHARGE DU LOCATAIRE : Un mois de loyer hors charges dans la limite de 15 € TTC/m<sup>2</sup> pour les zones très tendues, 13 € TTC/m<sup>2</sup> pour les zones tendues et 11 € TTC/m<sup>2</sup> pour le reste du territoire (dont 3 € TTC /m<sup>2</sup> pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée)

HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE ET DE RÉDACTION DU BAIL ET HONORAIRES DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTREE A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE : Un mois de loyer hors charges dont 3 € TTC /m<sup>2</sup> pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée.

### **• LOCATION DE LOCAL À USAGE PROFESSIONNEL :**

Honoraires à la charge du preneur : 15% HT du quittancement annuel (18%TTC).

### **• MANDAT D'ACHETER, DE RECHERCHE :**

Honoraires à la charge de l'acquéreur, calculés sur le prix de vente initial : 4% + 3 000 €TTC.

Facturation minimale 5 000 Euros TTC.

### **• MANDAT DE NÉGOCIATION :**

Négociation d'un prix de vente (ou de location d'un local à usage professionnel), pour le compte de l'acquéreur ou du locataire = 3% TTC du prix initial, à la charge du mandant.

### **• VENTE EN VIAGER :**

15 % TTC du prix de vente initial, à la charge du vendeur.

Le prix de vente en viager se définit comme le prix d'une vente classique (estimation de la valeur du marché) moins éventuellement l'abattement calculé pour le DUH (Droit d'Usage et d'Habitation).

### **• AVIS DE VALEUR ÉCRIT : 180€TTC à la charge du demandeur.**

**Les pourcentages s'entendent TTC sur le prix initial de mise en vente. Lorsqu'ils sont à la charge de l'acquéreur, ils s'entendent sur le prix initial de présentation du bien honoraires inclus.**



# Tarif des prestations relatives à la location et la gestion locative

---

## Honoraires de gestion locative

7% HT du quittancement hors charges soit 8,40% TTC

## Honoraires de location d'un bien à usage d'habitation

Honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et d'état des lieux d'entrée :

3/4 mois de loyer hors charges + TVA, plafonné à :

- 15€/m<sup>2</sup> en zone très tendue,

- 13€/m<sup>2</sup> en zone tendue,

- 11€/m<sup>2</sup> partout ailleurs.

Les honoraires ci-dessus sont à la charge du propriétaire et du locataire.

## Honoraires de location d'un local à usage professionnel ou commercial

12% HT soit 14,4% TTC du quittancement annuel ( à la charge du propriétaire pour 50% et du locataire pour 50%) payable lors de l'entrée dans les lieux.

## Honoraires de location d'un local à usage de garage

Un mois de loyer charges comprises (à la charge du propriétaire et du locataire) payable lors de l'entrée dans les lieux.

*Tous les modèles de mandats sont à votre disposition dans notre agence*

---

MIRIBEL IMMOBILIER

SARL dont le siège social est fixé à GRENOBLE (38000), 27 Rue Pierre Sépard, tél 04.76.48.23.81

RCS GRENOBLE 338.403.124

Carte prof. CPI 3801.2016.000.011.714 CCI GRENOBLE

Garantie financière SOCAF - PARIS

---